

ville de villeurbanne

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

Portant remplacement de messieurs Cédric VAN STYVENDAEL et Jonathan BOCQUET dans leurs fonctions de président de la Commission d'appel d'offres de la Ville

Arrêté n°2022-093

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L1414-1 à L1414-4,

VU : le code de la commande publique,

VU : la délibération n° 2020-168 du 04 juillet 2020 *portant élection du maire*,

VU : l'arrêté n°DAG/FBEL/2020-004 du 9 juillet 2020 *portant délégation des adjoints et conseillers municipaux*, désignant monsieur Jonathan BOCQUET, 6^{ème} adjoint au Maire, en charge de la transition démocratique, des finances, travaux et performance de l'administration, en qualité de Président de la Commission d'appel d'offres en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne,

CONSIDERANT qu'une séance de la Commission d'appel d'offres aura lieu le 25 juillet 2022, afin d'examiner des marchés qui doivent être conclus pour satisfaire les besoins de la Ville en matière de travaux, de services et de fournitures ;

CONSIDERANT que monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne, et monsieur Jonathan BOCQUET, 6^{ème} adjoint au Maire, sont absents à cette date et ne pourront, de fait, présider cette séance ;

CONSIDERANT la nécessité de remplacer le Maire de Villeurbanne et son 6^{ème} adjoint, en leur qualité de président de la Commission d'Appel d'Offres, en tant que de besoin pour la séance prévue le 25 juillet 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1 Pour la séance de la Commission d'appel d'offres du 25 juillet 2022, la présidence de ladite Commission est confiée à madame Christine GOYARD-GUDEFIN, 5^{ème} adjointe au Maire de Villeurbanne, en charge de la vie associative et des centres sociaux.

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES, ASSURANCES,
COMMANDE PUBLIQUE ET
PATRIMOINE
annexe de l'hôtel de ville
52 rue racine
métro gratte-ciel
téléphone 04 78 03 69 42
télécopie 04 78 03 68 66

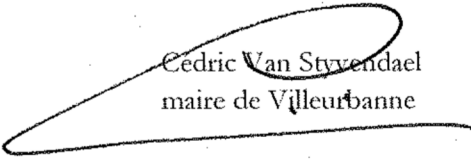
adresse postale
hôtel de ville
bp 65051

69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service
concerné

ARTICLE 2 Le directeur général des services de la ville de Villeurbanne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville, dont notification sera faite à madame Christine GOYARD-GUDEFIN et dont ampliation sera transmise à monsieur le Préfet du Rhône.

ARTICLE 3 Outre le recours gracieux qui s'exerce dans le même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la complétude des formalités de notification et publicité.

A Villeurbanne, le 19 juillet 2022


Cédric Van Styvendael
maire de Villeurbanne